

## Décision n°2024-24-prix

Relative à l'attribution des prix PEPITE Provence 2024\_DPMSE

### Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les statuts d'Aix Marseille Université,  
**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université,  
**Vu** le procès-verbal de la délibération du jury du Prix PEPITE 2024 en date du 10 octobre 2024,

**Considérant** que le prix PEPITE est un dispositif de soutien aux projets de création d'entreprise innovante et créative, portés par les étudiants et les jeunes diplômés,

**Considérant** que l'insertion professionnelle des étudiants constitue l'une des missions de l'Université,

**Considérant** la liste des lauréats annexée à la présente décision,

#### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est approuvée par la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique l'attribution des prix d'un montant de treize mille euros (13 000 €) répartis comme suit ;

Lauréats du concours	Projets	Montant des prix
Mathilde BALLESTER	<i>Prix régional 1 et Prix Pépité national</i>	<b>7 000 €</b>
Samuel MAAREK	<i>Prix régional 2</i>	<b>2 000 €</b>
Louise DUDOIGNON	<i>Prix régional 3</i>	<b>2 000 €</b>
Arthur ARRAZOLA DE ONATE	<i>Prix régional 4</i>	<b>2 000 €</b>

**Article 2**

Le montant de ces prix est prélevé sur le centre financier 9000PEEEDI - EOTP :  
PEPITPEF/PEXX/MA21TVJXXX de la DPMSE.

**Article 3**

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne,  
de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 9 décembre 2024

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Publiée le : 07 DEC. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 07 DEC. 2024